

ACTION 12 : Étude de faisabilité d'une voie verte et d'une base de loisirs	Date de création : 05/09/2017
	Date de mise à jour :

AXE 1 : Agir pour un village plus respectueux de l'environnement
Objectif global 3 : Protection et valorisation des milieux et des ressources

Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable
 (forte et modérée)







Contribution aux 5 finalités du Développement Durable
 (forte et modérée)

Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Épanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Mairie de Sauvagnon.
Contexte	Le bois de Sauvagnon représente un premier poumon inestimable pour la commune. Les berges du Luy de Béarn pourraient être exploitées pour aménager un second espace naturel, en lien avec l'eau, pour valoriser et préserver la commune. De plus, les bords du Luy sont classés en zone inondable et de ce fait, aucune construction n'y est réalisée.
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> Mener une étude de faisabilité d'une voie verte, espace naturel valorisé et aménagé le long du Luy de Béarn entre la cascade et le parc Bellehigue. Cet espace pourrait aussi avoir une vocation de base de loisirs en fonction des installations qui s'y trouveront.
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> Se renseigner auprès des communes qui ont aménagé un tel espace Consulter les propriétaires des terres qui entourent le ruisseau pour connaître la disponibilité des espaces afin de pouvoir plus ou moins élargir la zone en fonction des éléments réalisables et des

	<p>terres agricoles sur lesquelles la zone pourrait empiéter.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Trouver les partenaires pour étudier la valorisation de l'espace naturel (LEGTA Montardon) • Faire appel à un bureau d'étude sur le côté aquatique (lac, base de loisirs)
Indicateurs de suivi	Point d'étape : fin d'année 2019. Satisfaction des usagers

Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Mairie de Sauvagnon + propriétaires terriens
Durée et/ou périodicité	Sur les premières années (2019/2020) : <ul style="list-style-type: none"> • Mener une étude sur la zone définie pour créer un second poumon sur la commune • Réalisation du projet
Date de l'exécution effective	Période 2021/2022.
Partenaires et outils	Service de l'urbanisme communal, propriétaires terriens des parcelles, bureau d'étude pour un espace aquatique, entreprises spécialisées

Coût de l'action

Estimation du coût global	Aucun chiffrage à ce jour. Une estimation du coût fera partie de la première phase du projet. Un aménagement simple des bords du ruisseau amènerait à un coût minimum (cheminement piétonnier). D'autres installations seront chiffrées (création d'un lac, base nautique, espace naturel humide, aménagement sportifs ...).
Coût pour la commune	Coût à déterminer lors de la première étape.
Aides et subventions	Voir avec la Communauté de Communes.